

SYNTHESE DES DEBATS DU COMITE DE PILOTAGE

18 FEVRIER 2021



Ordre du jour :

- I. Présentation et proposition de budget 2021. p.1-2
- II. Maison du bourg préemptée : étapes à venir. p.3
- III. Restauration scolaire. p.4-5
- IV. Etat des lieux des Ateliers Citoyens de la Commission Enfance-Jeunesse. p.5-6
- V. Informations diverses. p.6-7

Présent.es :

- Pierre-Marie Boutillier
- Marion Darmaillacq
- Soizic Duchet
- Sakina Guillet
- Delphine Hinry
- Marilyne Lair
- Hélène Lebrun
- Antinéa Leclerc
- Adeline Le Coz
- Benoît Le Coz
- Paulo Le Troquer
- Nicolas Texier
- Christophe Thomas
- Pierre Victoire

Absent.es et excusé.es :

- Jean-Pierre Cormier
- Géraldine Dubourg
- Danièle Mérel
- Patrice Provost
- Pierre Redou

I. Présentation et proposition de budget 2021 (investissement et fonctionnement)

Rapportrices : Adeline Le Coz – Conseillère déléguée aux Finances, membre de la Commission Finances et Affaires générales.

Maryline Lair – 2^{ème} adjointe, membre de la Commission Finances et Affaires générales.

Nature des débats : co-construction (élaboration collective d'un projet)

Constat : nous sommes accompagnés dans l'élaboration de ces budgets par les services du Pays des Vallons de Vilaine et de la sous-préfecture.

Budget de fonctionnement

La situation sanitaire a eu un coût supplémentaire pour la commune d'environ 18 500 euros (personnel, masques, produits d'entretien...).

Des économies ont cependant été réalisées sur la consommation en carburant des véhicules municipaux et les prestations extérieures.

Les dépenses de fonctionnement ont été moins importantes que prévues en 2020. Une hausse de ce budget de fonctionnement est envisagée pour 2021 avec notamment la prise en compte d'un contexte sanitaire entraînant l'embauche de personnel supplémentaire.

Budget investissement (projets) : l'ensemble des commissions ont été sollicitées par la Commission Finance et Affaires générales afin de dresser conjointement leurs budgets d'investissement respectifs pour 2021.

Commission Urbanisme : 630 581 euros.

Commission Enfance – Jeunesse : 37 720 euros.

Commission Attractivité et Environnement : 48 855 euros.

Commission Communication et Relations citoyennes : 4 900 euros.

Commission Lien social et culturel : 1 000 euros.

Soit un total de estimé à 723 056 euros. Il convient de rappeler que les montants exprimés sont hors taxes.

Important : cette ébauche de budget 2021 reste pour l'heure amendable, elle n'est en aucun cas ferme et définitive.

Objectifs : dégager des capacités d'autofinancement.

Retrouver le niveau de dépense habituel pour les fournitures et le petit matériel.

Réduire les dépenses des prestataires extérieurs, notamment de la part des Services Techniques.

Intégrer au budget les dépenses liées aux activités à l'école, à la bibliothèque.

Augmentation du budget « Entretien des bâtiments » sur la demande de la Commission Urbanisme.

Mieux adapter les besoins, les contrats liant la commune à des prestataires extérieurs et les contrats des titulaires et contractuels travaillant pour la commune.

Titularisation d'un poste de Directeur Général des Services (DGS).

Passage en régie de l'Espace Jeune.

Avantages : se donner les moyens de rendre Saint-Senoux plus agréable dès aujourd'hui sans hypothéquer demain.

Points de vigilance : un investissement initial peut être amené à devenir un coût de fonctionnement et cette éventualité doit être prise en compte.

Etapes à venir : passage de la préparation budgétaire au Conseil Municipal le 11 mars.

Présentation du budget préliminaire en Comité de Pilotage le 25 mars.

Passage du budget définitif en Conseil Municipal le 08 avril.

Positionnement du COPIL : favorable, à l'unanimité.

II. Maison du bourg préemptée : étapes à venir

Rapportrice : Maryline Lair – 2^{ème} adjointe déléguée au Développement local et durable, membre de la Commission Attractivité et Environnement.

Nature des débats : information (au sujet d'une décision prise en Commission Attractivité et Environnement).

Constat : la convention liant la commune à l'Etablissement public foncier de Bretagne (EPF) en cours de signature.

Tous les éléments nécessaires à la préemption ont été envoyés aux acheteurs et vendeurs. Les acheteurs qui s'étaient positionnés sur cette maison bénéficient d'un mois pour faire un recours mais cela ne semble pas être la tendance.

Objectif : co-construction habitants-élus au sujet du devenir de cette maison.

Avantage : diversifier l'offre de commerce et / ou service à Saint-Senoux.

Points de vigilance : impact sur les capacités d'investissement futures de la municipalité.

Le coût des travaux et de mise aux normes du bâtiment pour recevoir du public, en fonction de la destination du lieu, pourraient s'avérer importants.

Etapes à venir : deux délibérations seront à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 11 mars. La première concerne la convention liant la commune à l'EPF qui achète la maison. La seconde est relative à l'indivisibilité du bien.

Positionnement du COPIL : favorable, à la majorité.

III. Restauration scolaire

Rapporteur : Benoît Le Coz – Conseiller délégué à la Restauration collective, membre de la Commission Enfance-Jeunesse.

Nature des débats : co-construction (élaboration collective d'un projet).

Constat : le manque de qualité de la restauration scolaire revient très fréquemment dans les discussions, lors des conseils scolaires, de la part des parents...

Au début de notre mandat nous avons reconduit pour un an la convention avec la cuisine centrale de Guichen pour la restauration scolaire. En parallèle, nous nous sommes engagés sur la même durée avec *Breizhou* (<https://breizhou.fr/>), une entreprise locale tournée vers le développement durable, pour le périscolaire.

La cuisine centrale de Guichen nous demande de nous positionner concernant les temps périscolaires.

Nous avons pour idée d'élargir le partenariat avec *Breizhou* au niveau de la restauration scolaire. Cependant, *Breizhou* a récemment demandé son placement en redressement judiciaire.

Trois options s'offrent à nous :

- La cuisine centrale de Guichen pour assurer les temps périscolaires.
- Poursuivre comme actuellement avec *Breizhou*, en sachant que cela peut s'arrêter plus ou moins du jour au lendemain.
- Passer à 100% avec *Breizhou*, dès septembre et pour une durée d'un an, avant le retour en régie communale de la restauration scolaire. Possibilité de suivi et de soutien dans le passage en régie de la part de *Breizhou*.

Objectif : proposer à nos enfants une restauration scolaire plus qualitative ancrée dans le développement durable (circuit-court, saisonnalité des produits...).

Avantages : qualité, diversité, local.

Suivi dans le passage en régie communale de la restauration.

Points de vigilance : risque de fermeture de l'entreprise Breizhou.

Capacité de production potentiellement insuffisante pour répondre à notre demande.

Coût unitaire du repas probablement plus important qu'à la cuisine centrale de Guichen.

Etape à venir : tarification détaillée de la part de *Breizhou*.

Consulter les familles sur une hausse éventuelle du prix unitaire des repas tout en expliquant notre démarche.

Positionnement du COPIL : sous réserve que la tarification proposée par *Breizhou* ne soit pas rédhibitoire et que les familles l'approuvent, le COPIL est favorable, à l'unanimité, à confier la restauration scolaire et périscolaire à *Breizhou*.

IV. Etat des lieux des Ateliers Citoyens de la Commission Enfance-Jeunesse

Rapportrice : Commission Enfance-Jeunesse composée de Marion Darmaillacq, Benoît Le Coz (conseiller délégué à la restauration collective), Hélène Lebrun (conseillère déléguée aux Affaires scolaires).

Nature des débats : Information (au sujet d'une décision prise en Commission Enfance-Jeunesse).

Constat : trois Ateliers Citoyens ont été mis en place par la Commission Enfance-Jeunesse.

- **Accompagnement à la parentalité** : proposer un lieu de convivialité à la sortie des classes, créer du partage et de l'échange d'expériences. Besoin exprimé par les parents d'élèves.

- **Sécurité et stationnement des écoles** : prévention sécurité, améliorer le stationnement et les circulations à l'entrée et à la sortie des classes, problème vitesse et de signalétique routière.
- **Aménagement de la cour d'école des Korrigans** : nécessité de mieux équilibrer les espaces entre les filles et les garçons, les jeux de ballon occupent beaucoup de place, manque d'espaces verts et de couleurs, le temps de récréation est vécu comme un moment de tensions par les équipes enseignantes et pédagogiques.

Objectif : co-construire avec les élèves, les parents d'élève, les équipes enseignantes, les agents et les élus.

Avantages : intégrer toutes les parties prenantes de la vie scolaire de l'école publique.

Points de vigilance : législation entourant les établissements scolaires en termes d'aménagements.

Etapes à venir : les avancées de ces Ateliers Citoyens s'étaleront jusqu'en 2023. Le rythme des réunions des AC sera soumis aux conditions sanitaires en vigueur.

Positionnement : favorable, à l'unanimité.

V. Informations diverses

→ Réponse conjointe de la mairie et de l'école publique à appel à projets sur l'informatique du ministère de (3500 euros / classe).

→ L'école privée déjeune à Glenmor, l'école publique au restaurant scolaire pour éviter les brassages.

→ Trois enfants seulement étaient préinscrits à l'Espace Jeune durant les vacances. Il a été décidé la fermeture de l'Espace Jeune durant les vacances d'hiver. Par ailleurs, la fréquentation de l'Espace Jeune est en chute libre depuis le début de la crise sanitaire.

→ Fermeture quasiment actée d'une classe de maternelle (voir d'une deuxième). Un argumentaire sera envoyé le 19 février 2021 par la Commission Enfance-Jeunesse à l'Education Nationale pour préserver nos classes.